

2022-05-02

Lundi, le 2 mai 2022

CONSIDÉRANT QUE le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours, et ce, conformément à la Loi sur la santé publique ;

CONSIDÉRANT QUE l'état d'urgence sanitaire a été prolongé par différents décrets et qu'il est toujours effectif, à ce jour ;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 20 décembre 2021, les membres du conseil municipal doivent, autant que possible, tenir leurs séances par tout moyen leur permettant de communiquer directement entre eux et de voter de vive voix, selon les modalités prévues par l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020 (2020-049) ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020, toute municipalité a l'obligation de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance qui, en vertu de la loi, doit comprendre une période de questions ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit, tel qu'exigé, tenue en respectant les consignes du gouvernement relativement à la distanciation sociale de deux (2) mètres entre chaque personne avec port d'un couvre-visage lors des déplacements ;

202205-131

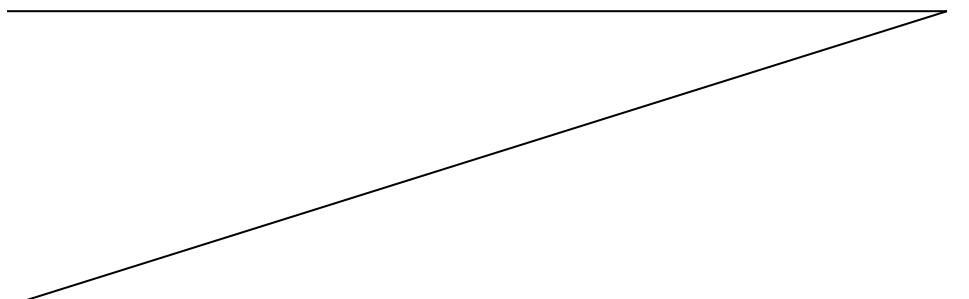
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Francis Picard
appuyé par le conseiller Claude Dupont

et résolu à l'unanimité des conseillers(es) présents(es) :

Que le conseil confirme que la présente séance et toute séance ultérieure, jusqu'à ce que la situation sanitaire le permette, en considérant les règles fixées par le ministre de la Santé, soient tenues avec la présence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer en présentiel en respectant les consignes du gouvernement ;

Que la séance soit publicisée, dès que possible, selon les règles juridiques applicables par l'un ou l'autre des arrêtés ministériels applicables soit, sur le site internet de la municipalité au www.st-adrien.com.

Adoptée



2022-05-02

Lundi, le 2 mai 2022

Le conseil de la Municipalité de Saint-Adrien siège en séance ordinaire ce lundi, deux mai deux mille vingt-deux (02-05-2022) à dix-neuf heures trente au Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Pierre Therrien, maire et des conseillers(es) suivants(es) :

Siège N° 1 = Claude Dupont
Siège N° 2 = Richard Viau
Siège N° 3 = Onil Giguère
Siège N° 4 = Pauline Dumoulin
Siège N° 5 = Isabelle Harmegnies
Siège N° 6 = Francis Picard

Assiste également à la séance, la directrice générale et greffière-trésorière, Maryse Ducharme.

ORDRE DU JOUR

- 1° Adoption de l'ordre du jour ;
- 2° Compte-rendu du responsable du réseau d'égout ;
- 3° Adoption du procès-verbal de la réunion précédente ;
- 4° Suivi de la réunion précédente (si changement) ;
- 5° Certificat de crédits suffisants ;
- 6° Adoption des comptes ;
- 7° Compte-rendu des sorties des élus et suivi du dossier de la route 257 ;
- 8° La correspondance ;
- 9° Emplois ;
- 10° Ouverture des soumissions – gravier ;
- 11° Ouverture des soumission – camionnette (pick up à cabine multiplace) ;
- 12° Période de questions ;
- 13° Pause ;
- 14° Écomatériaux ;
- 15° Résolution pour limiter le temps accumulé en hiver ;
- 16° Sentier équestre – permission pour circuler (Rang 1, rang 2, chemin des Sept-Lots) ;
- 17° Offre de publicité dans cahier spécial des Actualités l'Étincelle décrivant la vie sociale et économique de la MRC des Sources ;
- 18° Gestion des érablières sur les terres publiques ;
- 19° Projet Sage maison ;
- 20° Camp de jour 2022 ;
- 21° Collecte de fonds pour la Fondation Réal-Lavertu du Foyer Sts Anges de Ham-Nord ;
- 22° Voirie / Clause essence ;
- 23° Varia ;
 - 23.1° CCU – La Coop du Champ libre / précisions et révision de la demande ;
 - 23.2° Projet culturel et communautaire – À la croisée des chemins de la Galerie G de BR ;
 - 23.3° Génératrice pour le centre communautaire – autorisation / mandat à Francis Picard ;
 - 23.4° Demande d'un contribuable ;
 - 23.5° Projet au Champ de tir ;
 - 23.6° Émergence de projets nourriciers ;
 - 23.7° Parc municipal ;

- 23.8° Projets du BEAM ;
- 23.9° Habitation durable ;
- 23.10° Appel à projet 100 degrés ;
- 23.11° Appel d'offre – Programme de gestion des actifs municipaux ;
- 23.12° Appel d'offre pour espace 0-5 ans ;
- 23.13° Demande d'appui pour le Festival Anatha ;
- 23.14° Mandat pour Consultants GTE – règlement modification de zonage ;
- 23.15° Travaux de voirie 2022 ;
- 23.16° Route des Sommets ;
- 23.17° Rapport annuel du CRSBPE pour la bibliothèque municipale – dépôt ;
- 23.18° Abri d'auto ;
- 23.19° Projet culturel – suivi de la demande de Louise-Andrée Roberge / RAVIR ;
- 23.20° Information – Nom de la Route 257 ;
- 23.21° États financiers de La Meunerie – dépôt ;
- 23.22° Éolienne domestique ;
- 23.23° Chalet locatif ;

202205-132

Il est proposé par le conseiller Francis Picard
appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE l'ordre du jour soit accepté comme tel et qu'il demeure ouvert jusqu'à la fin de la session.

Adoptée

PROCÈS-VERBAL

Attendu que les élus(es) ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022, de la séance extraordinaire du 7 avril 2022 ainsi que la séance extraordinaire du 26 avril 2022 et qu'ils en ont pris connaissance ;

202205-133

Il est proposé par le conseiller Francis Picard
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE les procès-verbaux soient adoptés.

Adoptée

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

202205-134

Je soussignée, Maryse Ducharme, directrice générale et greffière-trésorière, déclare qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes ci-après mentionnés.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et greffière-trésorière

LES COMPTES

202200212 = ADMQ : inscription au congrès de l'ADMQ	619.72 \$
202200213 = CSLE : adhésion 2022-2023	70.00 \$

202200214 = Chevaliers de Colomb de St-Georges : 2 billets pour dégustation vins et fromage	150.00 \$
202200215 = Défi Handicap des Sources : aide financière 2022	350.00 \$
202200216 = H ₂ O Innovation : contrat de service pour mars 2022	580.62 \$
202200217 = Gesterra : ajustement facture 19264	232.01 \$
202200218 = Chorale Dudilid'Ham : aide financière – projet Abrakabaret	800.00 \$
202200219 = Mégaburo : service de photocopies – lecture de compteur	576.00 \$
202200220 = Hydro-Québec : éclairage de rues	158.64 \$
202200221 = Bell Canada : téléphones au bureau municipal et agente	320.40 \$
202200222 = Bell Mobilité : forfait cellulaires	193.00 \$

TOTAL DES DÉPENSES D'AVRIL : 150 302.42 \$
TOTAL DES REVENUS D'AVRIL : 47 024.54 \$

202290102 = Benjamin Girard : 72 h rémunération service de garde	1 182.68 \$
202290103 à 107 = Maryse Ducharme : salaire (5 semaines)	4 508.50 \$
202290108 à 112 = Dany Guillemette : salaire (5 semaines)	3 730.90 \$
202290113 à 117 = André Larrivée : salaire (5 semaines)	3 670.00 \$
202290118 à 122 = Émilie Windsor : salaire (5 semaines)	2 948.50 \$
202290123 = Pauline Dumoulin : rémun. élus pour mai 2022	406.10 \$
202290124 = Claude Dupont : rémun. élus pour mai 2022	406.10 \$
202290125 = Onil Giguère : rémun. élus pour mai 2022	406.10 \$
202290126 = Isabelle Harmegnies : rémun. élus pour mai 2022	406.10 \$
202290127 = Francis Picard : rémun. élus pour mai 2022	406.10 \$
202290128 = Pierre Therrien : rémun. élus pour mai 2022	1 202.01 \$
202290129 = Richard Viau : rémun. élus pour mai 2022	406.10 \$
202200223 à 227 = Michel Larrivée : conciergerie école, garderie, bibliothèque, centre communautaire, chalet des loisirs, location de salle	2 250.00 \$
202200228 = Centre de services scolaire : location locaux école	175.00 \$
202200229 = ADMQ ; inscription gala – congrès ADMQ	132.22 \$
202200230 = Vivaco : essence, bacs 360 litres noir	1 218.28 \$
202200231 = Ministère du revenu : cotisation de l'employeur	5 088.92 \$
202200232 = MRC des Sources : 2 ^e versement de 4 – quote-part	19 295.00 \$
202200233 = Régie sanitaire des Hameaux : quote-part mai 2022	2 779.67 \$
202200234 = Agence des douanes et du revenu : cotisation de l'employeur	1 739.84 \$
202200235 = Pierre Therrien : frais de déplacement	50.20 \$
202200236 = Régie incendie des 3 Monts : versement 2 de 3	20 661.66 \$
202200237 = Comité de développement : subvention 1 ^{er} versement	17 725.61 \$
202200238 = Municipalité Saint-Georges : service d'inspection (janvier, février et mars 2022)	5 008.15 \$
202200239 = Pneus Vachon : réparation, pneus, envoyé 4 pneus réchapage,	2 693.45 \$
202200240 = JN Denis : antirouille ambre, peigne niveleuse, chaine au pied, connecting ling	869.27 \$
202200241 = Desroches : diesel, mazout	1 779.78 \$
202200242 = Sidevic : manche de balai, tête de balai brosse, gant	59.96 \$
202200243 = Robitaille Équipement : patin fonte, peigne pour tracteur, peigne pour niveleuse	2 252.94 \$
202200244 = Saphir Technologies : problème ordinateur au garage, forfait teamviewer pour 12 mois (garage)	937.04 \$

202200245 = Fonds de solidarité FTQ : régime retraite	1 051.04 \$
202200246 = Centre agricole Wotton : radio AM / FM	518.21 \$
202200247 = Régie de récupération de l'Estrie : 2 ^e versement	920.50 \$
202000248 = Richard Viau : frais de déplacement, repas	166.37 \$
202200249 = Centre d'extincteur : inspection visuelle, rapports et certifications, entretien d'extincteur 10lbs., valve, support, essai hydrostatique d'extincteur	259.79 \$
202200250 = André Larrivée : frais de déplacement	90.00 \$
202200251 = Consultants GTE ; mandat de refonte en urbanisme, accompagnement restauration et hébergement en milieu municipal	2 872.92 \$
202200252 = Distribution SecurMed : veste coton ouaté orange, gants, masques jetable, lunette soleil	146.60 \$
202200253 = BOJAK : bottines de travail pour Dany	279.38 \$
202200254 = Clémence Hourlay : achat de livre pour la bibliothèque	35.00 \$
202200255 = Bureau en gros : chemises suspendues, masques, caisses d'eau, cahiers de note couverture rigide, kleenex, aspirateur portatif, gants	605.43 \$
202200256 = Le Beam : location de la sacristie pour rencontre PDCN	34.49 \$
202200257 = Observatoire estrien du développement des communautés : mise en place du mandat, analyse et rédaction, portrait de l'offre actuelle liée à l'habitation des aînés	5 346.34 \$
202200258 = Isabelle Harmegnies : remboursement des certificats cadeaux pour bénévoles	750.00 \$
202200260 = Les Éditions juridiques FD : renouvellement mise à jour du code municipal	86.10 \$
202200261 = Chambre de commerce et d'entrepreneuriat des Sources : lancement de la saison touristique	23.00 \$
202200262 = Clémence Hourlay : rémunération bibliothèque – 5 semaines	225.00 \$
202200263 = Distribution SecurMed : veste coton ouaté orange, dossard jaune	93.80 \$
RBC : camion Western Star (60 mois /2018-02-21 à 2023-02-21)	3 141.10 \$
Kubota Canada : tracteur à pelouse (60 mois / 2017-07-22 à 2022-06-22)	301.94 \$
	<hr/>
	121 343.19 \$

202205-135

Il est proposé par le conseiller Onil Giguère
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE les comptes ci-haut mentionnés soient acceptés et que le maire et la greffière-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

EMPLOIS

Un retour sera effectué lors de la séance de juin 2022.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS – GRAVIER

Ce dossier sera analysé lors de l'ajournement du jeudi 5 mai 2022 à 19 h.

**OUVERTURE DES SOUMISSION – CAMIONNETTE
(PICK UP À CABINE MULTIPLACE)**

Ce dossier sera traité en septembre prochain.

ÉCOMATÉRIAUX

202205-136

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien autorise l'achat d'un billet au coût de 180 \$ pour assister aux deux journées du Rendez-vous des écomatériaux – 7^e édition qui aura lieu le 25 et 26 octobre 2022.

Adoptée

**RÉSOLUTION POUR LIMITER LE TEMPS ACCUMULÉ EN
HIVER**

Un suivi sera effectué à une session ultérieure.

SENTIERS ÉQUESTRES AUX MILLE COLLINES

202205-137

Il est proposé par le conseiller Onil Giguère
appuyé par la conseillère Pauline Dumoulin

QUE les membres du conseil autorisent la traverse municipale sur le Rang 1, Rang 2 et chemin des Sept-Lots pour la saison 2021-2022 aux membres des Sentiers Équestres aux Mille Collines.

Adoptée

**OFFRE DE PUBLICITÉ DANS CAHIER SPÉCIAL DES
ACTUALITÉS L'ÉTINCELLE DÉCRIVANT LA VIE SOCIALE
ET ÉCONOMIQUE DE LA MRC DES SOURCES**

Les membres du conseil ne publieront pas dans ce cahier spécial.

**POSITION DE LA MUNICIPALITÉ SAINT-ADRIEN
CONCERNANT LA GESTION DES ÉRABLIÈRES SUR TERRES
PUBLIQUES**

CONSIDÉRANT que l'Estrie dispose d'un territoire public constituant un patrimoine collectif de grande valeur ;

CONSIDÉRANT que le territoire public de l'Estrie se veut de proximité, tant par la distance d'accès physique que par l'accessibilité au réseau routier ;

CONSIDÉRANT que l'utilisation des ressources forestières et fauniques doit s'accomplir dans le respect de l'environnement, tout en considérant les préoccupations des acteurs régionaux ;

CONSIDÉRANT que d'assurer la pérennité par une approche multiusage qui allie les préoccupations économiques, sociales et environnementales est une perspective incontournable et une approche essentielle pour la cohabitation harmonieuse en territoire public ;

CONSIDÉRANT que les érablières sont des peuplements forestiers supportant une biodiversité faunique et floristique importante qu'il importe de maintenir ;

CONSIDÉRANT que l'acériculture est un maillon de l'économie locale des régions qui supporte près de 2 000 entreprises et générant 750 millions de dollars par année et dont les retombées économiques sont non négligeables en Estrie ;

CONSIDÉRANT qu'une étude de la chaire de tourisme Transat de l'ESG UQAM évaluait que la pratique des activités physiques de plein air au Québec durant l'année 2016-2017 ont contribué à l'économie du Québec pour un total de 2,2 milliards de dollars en générant plus de 30 800 emplois et que loin de s'essouffler, la croissance et la popularité du plein air se confirme, notamment depuis le début de la pandémie ;

CONSIDÉRANT que les retombées économiques engendrées par les travaux d'aménagement forestier liés à la récolte de bois ont des retombées régionales très importantes et soutiennent plusieurs pans de notre économie incluant la coupe et le débardage des bois, le transport vers les usines, l'encadrement technique et le support des professionnels forestiers générant ainsi 600 dollars d'activité économique par mètre cube de bois récolté ;

CONSIDÉRANT la multiplicité des usagers du territoire public estrien, notamment les autochtones, les chasseurs, les pêcheurs et les adeptes d'activités de plein air ;

202205-138

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Francis Picard appuyé par le conseiller Claude Dupont

Et résolu à l'unanimité des membres

QUE la Municipalité de Saint-Adrien demande au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) de :

- Assurer de la multifonctionnalité des forêts publiques en Estrie en tenant compte de la vocation multiusage des forêts de l'unité de gestion de l'Estrie du MFFP en ne réservant pas des superficies forestières à un seul et unique usage ;
- Assurer le maintien, la régénération et la résilience des érablières sur le territoire public québécois par des prescriptions sylvicoles favorisant l'aménagement durable des érablières ;
- Maintenir l'accessibilité du territoire public de l'Estrie à une multiplicité d'usages, notamment, la pratique d'activités de plein-air, l'aménagement forestier durable, le prélèvement faunique, la production acéricole et la pratique d'activités autochtones traditionnelles ;

- D'ajouter des conditions aux permis actuels et à venir pour l'exploitation des érablières visant à assurer la multiplicité des usages et l'accessibilité aux superficies acéricoles sur les terres publiques et d'assurer à cet effet la concertation locale et un arbitrage adéquat afin d'assurer le respect de ces conditions ;
- De transmettre cette résolution au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) de l'Estrie.

Adoptée

PROJET SAGE MAISON

Attendu que la municipalité désire se porter acquéreur d'une partie du lot 6 207 160 qui est incluse dans la zone R-18 en périmètre urbain ;

Attendu que le projet de *La Sage Maison* désire s'implanter dans la Municipalité de Saint-Adrien ;

Attendu que la municipalité est favorable à ce projet qui cadre dans ses objectifs et le voit comme bénéfique pour sa population ;

Attendu que dans cette optique la municipalité a l'intention d'offrir à *La Sage Maison* cette partie de lot, ou le cas échéant son équivalent d'une superficie minimale de 6 000 m² ailleurs dans la municipalité pour la réalisation de ce projet ;

202205-139

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Pauline Dumoulin appuyé par la conseillère Isabelle Harmegnies

QUE le conseil municipal de Saint-Adrien appuie le Projet de La Sage Maison et s'engage à tenter d'acquérir une partie du lot 6 207 160 qui est incluse dans la zone R-18 en périmètre urbain et à l'offrir à *La Sage Maison*, ou le cas échéant son équivalent d'une superficie minimale de 6 000 m² ailleurs dans la Municipalité pour la réalisation de ce projet.

Adoptée

CAMP DE JOUR 2022

Ce dossier sera traité en atelier de travail.

COLLECTE DE FONDS POUR LA FONDATION RÉAL-LAVERTU DU FOYER STS ANGES DE HAM-NORD

Les membres du conseil ne donneront pas suite à cette demande.

VOIRIE

Les membres du conseil discutent de la clause d'essence ainsi que les travaux de voirie pour 2022. Un retour sera fait à une prochaine séance.

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CORRIGÉE
LA COOP DU CHAMP LIBRE**

CONSIDÉRANT QUE le terrain est traversé par des ruisseaux et rigoles et que les instigateurs du projet aimeraient éviter de drainer le terrain ;

CONSIDÉRANT QU' un cran rocheux est aussi présent à l'arrière du terrain ce qui engendrerait des contraintes pour la construction de la grange et des coûts supplémentaires ;

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs veulent également laisser la bande boisée au fond du terrain intacte ;

CONSIDÉRANT QUE la construction sera en parallèle au chemin et qu'un brise vent servant également d'écran visuel composé d'arbres sera rapidement implanté le long du chemin ;

202205-140

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Dupont appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE les membres du conseil acceptent que le bâtiment soit construit parallèle au chemin pour faire en sorte qu'une marge avant minimale de 20 mètres ou plus soit respectée ;

QUE les demandeurs respectent le plan correctif proposé avec tous les éléments paysagés, environnementales et architecturales qu'il contient.

Adoptée

**PROJET CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE
À LA CROISÉE DES CHEMINS DE LA GALERIE G DE BR**

CONSIDÉRANT QUE le projet a été déposé à la MRC des Sources et que celui-ci a été refusé ;

CONSIDÉRANT QUE le même projet est déposé à la municipalité, seul le montant demandé a été modifié ;

202205-141

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Claude Dupont appuyé par la conseillère Isabelle Harmegnies

QUE la Municipalité de Saint-Adrien refuse de contribuer financièrement au projet déposé.

Adoptée

**GÉNÉRATRICE POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE –
AUTORISATION / MANDAT À FRANCIS PICARD**

Un retour sera fait dans ce dossier à l'ajournement du 5 mai 2022 à 19 h.

DEMANDE D'UN CONTRIBUABLE

CONSIDÉRANT QUE le contribuable a accumulé une dette envers la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les seuls revenus qu'il a sont ceux de la petite fromagerie qui avait déjà de la difficulté avant la pandémie ;

CONSIDÉRANT QU' il a déjà payé une partie de la somme due ;

CONSIDÉRANT QU' il offre de payer au complet la somme due ce mois-ci et demande à la municipalité de soustraire les intérêts qui semblent plutôt élevés ;

202205-142 POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Pauline Dumoulin appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE les membres du conseil ne peuvent acquiescer à la demande afin de ne pas créer de précédent et d'être équitable avec tous les contribuables.
Adoptée

PROJET AU CHAMP DE TIR

202205-143 Il est proposé par le conseiller Onil Giguère appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien appui le projet du Champ de tir déposé d'une valeur totale de 18 983.06 \$ dont une valeur de 6 000 \$ dans le cadre du Fonds de vitalisation pour l'amélioration des milieux de vie, une valeur de 6 983.06 \$ dans le cadre du FRR volet 2 et une valeur de 6 000 \$ pour la mise de fond de l'organisme promoteur soit : le Club de conservation de la faune de Saint-Adrien.

Adoptée

ÉMERGENCE DE PROJETS NOURRICIERS

202205-144 Il est proposé par le conseiller Richard Viau appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien appui le projet Émergence de projets nourriciers d'une valeur totale de 41 400 \$ soit 2 070 \$ financé par le Comité de développement, 2 070 \$ financé par la Municipalité de Saint-Adrien et 37 260 \$ demandé aux Fonds de vitalisation.

Adoptée

PARC MUNICIPAL

Ce dossier sera traité à l'ajournement du 3 mai 2022 à 19 h.

PROJETS DU BEAM

Ce projet sera traité à l'ajournement du 3 mai 2022 à 19 h.

HABITATION DURABLE

202205-145

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE la Municipalité de Saint-Adrien dépose son Programme Habitation durable aux Fonds incitatifs à la construction et à la rénovation durable des Fonds de vitalisation de la MRC des Sources. Le règlement numéro 376 établissant le programme de subvention – Saint-Adrien Habitation durable Programme rénovation – Édition 2022-2024 et le règlement numéro 377 établissant le programme de subvention – Saint-Adrien Habitation durable Programme construction – Édition 2022-2024 sont joints en annexe.

Adoptée

APPEL À PROJET 100 DEGRÉS

Aucun projet ne sera déposé.

APPEL D'OFFRE – PROGRAMME DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

202205-146

Il est proposé par le conseiller Onil Giguère
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien mandate l'agente de développement, Émilie Windsor à envoyer des appels d'offres par invitation pour la gestion des actifs municipaux.

QUE les soumissions seront ouvertes lors de la prochaine séance du 6 juin prochain à 19 h 30.

Adoptée

APPEL D'OFFRE POUR ESPACE 0-5 ANS

202205-147

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE la Municipalité de Saint-Adrien reporte les travaux en 2023 étant donné que les carnets de commandes des fournisseurs sont complets pour 2022.

QUE la Municipalité de Saint-Adrien mandate l'agente de développement à envoyer des appels d'offres par invitation pour les modules de jeux.

QUE les soumissions seront ouvertes lors de la séance du 4 juillet 2022 à 19 h 30.

Adoptée

DEMANDE D'APPUI POUR LE FESTIVAL ANATHA

La demande a été reporté afin de recueillir plus d'information.

MANDAT POUR CONSULTANTS GTE – RÈGLEMENT MODIFICATION DE ZONAGE

202205-148

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien attribue le mandat pour la modification du règlement de zonage concernant la restauration et l'hébergement à la firme d'urbaniste Consultants GTE.

Adoptée

TRAVAUX DE VOIRIE 2022

Ce projet sera traité à l'ajournement du 5 mai 2022 à 19 h.

ROUTE DES SOMMETS

Le conseiller Claude Dupont informe les membres du conseil que la Route des Sommets a donné un banc d'observation à installer. Une dalle de béton sera installée par la municipalité et remboursée par la Route des Sommets.

RAPPORT ANNUEL DU CRSBPE DE L'ESTRIE POUR LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – DÉPÔT

Le conseiller Claude Dupont dépose le rapport annuel préparé par le CRSBPE de l'Estrie pour la bibliothèque municipale.

ABRI D'AUTO

Ce projet sera traité à l'ajournement du 3 mai 2022 à 19 h.

PROJET CULTUREL – SUIVI DE LA DEMANDE DE PROJET COURTS-CIRCUIT D'ARTS / RAVIR

Le conseiller Claude Dupont informe les membres du conseil que nous pouvons procéder avec le paiement étant donné que le projet a été accepté à la MRC des Sources. Un chèque au montant de 400 \$ sera envoyé à l'organisme RAVIR (résolution 202203-073).

INFORMATION – NOM DE LA ROUTE 257

Le conseiller Claude Dupont informe les membres du conseil qu'il a reçu 3 suggestions pour le nom de la route 257. Une rencontre aura lieu prochainement avec le maire de la Municipalité de Ham-Sud ainsi que le maire de la Municipalité de Saint-Adrien pour choisir un seul nom.

ÉTATS FINANCIERS DE LA MEUNERIE – DÉPÔT

Le conseiller Claude Dupont dépose les états financiers 2021 de La Meunerie.

ÉOLIENNE DOMESTIQUE

Une demande a été faite pour savoir s'il était permis d'installer des éoliennes au Centre Odaïna. La demande sera transmise à l'officier municipal.

CHALET LOCATIF

Une demande a été faite pour ajouter un point concernant les chalets locatifs lors de la prochaine séance. Le conseiller Claude Dupont a demandé qu'un mémoire du projet soit déposé aux membres du comité consultatif d'urbanisme qui pourront l'étudier.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

202205-149

Le conseiller Francis Picard propose que la session soit ajournée le mardi 3 mai 2022 à 19 h.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et greffière-trésorière

.....
Pierre Therrien, maire

"Je, Pierre Therrien, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal".

